

COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE du lundi 18 novembre 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

10 membres présents : BARRET Chantal, BARRET Elodie, BENOKBA Gilles, CLEMENT Danielle, DIAKITE Florane, DIPALO Anthony, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, ORARD Claude, ROBIN Anick.

1 membre représenté : Lydie CHANTEPY (représentée par Danielle CLEMENT)

3 membres excusés : Christophe CHALOIN, Chantal COMBET, Yannick DURAND

Approbation du compte rendu de la séance du 14 octobre : à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la séance du 23 octobre : 10 POUR, 1 abstention (Guillaume FRANDON MOTTET)

Chantal BARRET demande des précisions par rapport à la vente de la Cure. Elle explique ne pas savoir si le bien est vendu ou non.

Danielle CLEMENT répond qu'elle avait prévu d'en parler en point divers ce soir. Elle explique que la promesse d'achat a été signée le 14 novembre, et que la signature définitive est prévue au mois de mars 2025, afin de laisser 4 mois aux futurs acquéreurs pour monter leur SCI.

Chantal BARRET demande le nombre de jours possible pour une rétractation.

Cyrille FONTANEZ répond qu'il y a un délai de 10 jours de rétractation après la signature de la promesse d'achat.

Secrétaire de séance : Anthony DIPALO

1/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'étudier les demandes de subventions 2024 et de définir le montant attribué à chacune des associations, sachant que les crédits ont été prévus au budget 2024.

Elodie BARRET explique que le tableau des subventions a été discuté avec les membres de la commission et qu'il n'y a aucun changement par rapport à l'année dernière.

Danielle CLEMENT demande s'il y a eu des demandes d'autres associations ?

Elodie BARRET répond que oui, plusieurs, mais que des demandes d'associations hors commune. On ne peut pas subventionner tout le monde.

Cyrille FONTANEZ indique qu'il serait bien que les associations nous fasse parvenir leur bilan financier chaque année, ainsi que le compte rendu de l'assemblée générale.

Elodie BARRET répond que la demande a été faite aux associations lors de la dernière réunion avec toutes les associations. Elle indique également que le comité des fêtes à son assemblée générale vendredi. Elle devrait avoir le bilan financier durant la réunion. De plus, plusieurs autres associations envoient régulièrement leurs documents à jour, notamment l'USS, Rochefort Patrimoine et l'Atelier Pictural.

Florane DIAKITE rappelle qu'il y a obligation de transmettre le bilan financier et le compte rendu de l'assemblée générale d'une association à un organisme qui lui donne une subvention. En cas de contrôle, nous ne sommes pas dans la légalité et la mairie risquerait de se faire retorquer pour avoir donné des subventions sans ces justificatifs. Quand les associations font leur assemblée générale annuelle, elles sont obligées de faire leur bilan, donc pourquoi elles ne l'envoient pas à la mairie en même temps ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention (Florane DIAKITE) et 10 POUR :

-DECIDE d'attribuer aux Associations ci-dessous une subvention d'un montant de :

Subventions 2024	
ADMR –association locale Chatuzange le Goubet	350,00 €
Union Sportive Samsonnaise	150,00 €
Comité de Défense de l'Environnement – Rochefort-Samson	150,00 €
Comité des Fêtes – Rochefort-Samson	150,00 €
Rochefort Patrimoine – Rochefort-Samson	150,00 €
A.C.C.A – Rochefort-Samson	150,00 €
Club des Amis du Bel Age – Rochefort-Samson	150,00 €
Atelier Pictural de la Guillardière – Rochefort-Samson	150,00 €
Amicale Laïque des Ecoles de Rochefort-Samson	150,00 €
B.B.R.M.	100,00 €
Amicale des Donneurs de Sang Bg de Péage et Canton	80,00 €
Croix rouge	100,00 €
Prévention Routière	72,00 €
ADVA Paroisse St Pierre des Monts du Matin	70,00 €
Amicale du Personnel des communes du Canton	30,00 €
TOTAL	2 002,00 €

- **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire pour le versement de ces subventions.

2/ PRESENTATION DES RAPPORTS 2023 ETABLIS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS AGGLO

Madame le Maire expose que, conformément à l'article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire des rapports annuels adoptés par cet établissement dont la présentation donnera lieu à une prise d'acte.

Madame le Maire présente les rapports annuels 2023, établis par Valence Romans Agglo, concernant le service gestion des déchets, assainissement collectif et assainissement non collectif et eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports sur la qualité du service 2023
 - de prévention et de gestion des déchets
 - de l'assainissement collectif et non collectif
 - de l'eau potableEtablis par la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo.
- **PRECISE** que ces rapports sont consultables en mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

3/ LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Vu le code général des collectivités territoriales, en son article L 2121-29,

Vu l'article L. 2334-1 à L 2334-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 octobre 2022 établissant le linéaire des voies classées dans le domaine public communal à 43 213 mètres.

Considérant le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale,

Considérant l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal,

Madame le Maire rappelle que la commune a repris 2 voiries de lotissements en 2023 et 2024. Il s'agit de la voirie des lotissements des Monts du Matin et des Moréols.

La longueur de la voirie des Monts du Matin est de 144 m.

La longueur de la voirie des Moréols est de 190 m.

Il faut donc intégrer ces voiries dans la longueur de la voirie communale.

Danielle CLEMENT explique qu'en 2023, la commune a repris la voirie du lotissement des Monts du Matin, et que le 4 novembre 2024, la commune a repris la voirie du lotissement des Moreols.

Danielle CLEMENT explique que les habitants des Moreols ont demandé le retour de l'éclairage public dans le lotissement. En effet, l'éclairage public a été coupé en 2022 dans ce quartier qui était privé, à cause des fortes augmentations du coût de l'électricité. La commune va prendre contact avec le service éclairage public de l'Agglo à ce sujet, mais ce ne sera probablement pas instantané.

Cyrille FONTANEZ rappelle qu'il existe une zone de rétention d'eaux pluviales dans le lotissement des Monts du Matin. L'Agglo ayant pris la compétence eaux pluviales, cette zone est désormais entretenue par l'Agglo, environ 5 fois par an.

Guillaume FRANDON MOTTET demande si les lampadaires des lotissements dont la voirie a été récupérée, sont en bon état ?

Cyrille FONTANEZ répond que l'entretien des lampadaires fait partie de la compétence de l'Agglo, donc ce dernier a à sa charge l'entretien.

Danielle CLEMENT rappelle que cela fait plus de 25 ans que les habitants attendaient la reprise de la voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le linéaire de voirie communale à 43 547 mètres linéaires
- **AUTORISE** Madame le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2025.

4/ GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX RUE AMEDEE MOTTET PAR HABITAT DAUPHINOIS

Vu les articles L 2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n°164925 en annexe signé entre Habitat Dauphinois et la Caisse des dépôts et Consignations tel que joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération,

Le bailleur social Habitat Dauphinois procède à la construction de 6 logements situés Rue Amédée Mottet.

Pour financer la construction des 6 logements sociaux, Habitat Dauphinois a souscrit, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un prêt d'un montant de 978 201,00 € selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°164925 constitué de 4 lignes de prêt :

- Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) d'un montant de 247 680,00 €
- Prêt Locatif Aidé d'Intégration Foncier (PLAI Foncier) d'un montant de 63 486,00 €

- Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) d'un montant de 536 762,00 €
- Prêt Locatif à Usage Social Foncier (PLUS Foncier) d'un montant de 130 273,00 €

Les caractéristiques du prêt sont celles contenues dans le contrat de prêt annexé à la délibération.

Habitat Dauphinois sollicite la commune de Rochefort-Samson afin qu'elle garantisse ce prêt à hauteur de 50 %. Valence Romans Agglo garantira le restant. Les garanties seraient accordées pour la durée totale du prêt.

Danielle CLEMENT explique qu'Habitat Dauphinois nous demande de garantir leur emprunt à hauteur de 50%, soit 489 100,50€.

Le système de garantie d'emprunt fonctionne très bien : aucun appel auprès de la collectivité en 30 ans.

En cas de défaillance d'Habitat Dauphinois, 4 mécanismes sont activés avant l'appel de la collectivité.

Danielle CLEMENT se demande si cela pourrait nous coincer d'être garant d'un emprunt comme ça, en sachant qu'il y a prévu d'emprunter pour la maison de santé environ 450 000€.

Anick ROBIN dit qu'il faut demander à notre banque si cela pourrait poser problème de s'engager sur une garantie d'emprunts.

Guillaume FRANDON MOTTET demande ce que la commune y gagnera à garantir cet emprunt.

Anthony DIPALO explique que la commune n'a rien n'a y gagner, c'est juste une question de garder des bonnes relations avec le bailleur social, ce qui permettrait à la commune d'appuyer certains dossiers de personnes qui souhaiteraient s'installer dans ces logements.

Cyrille FONTANEZ demande combien de personnes sont intéressés par les logements.

Danielle CLEMENT répond qu'au moins 3 familles de la commune seraient intéressées.

Anthony DIPALO rappelle qu'il y a des plafonds de ressources à respecter, ce n'est pas parce que nous avons des personnes intéressées qu'elles seront prises automatiquement sans analyse des conditions dans leur dossier.

Anthony DIPALO rappelle qu'il ne s'agit que de T4, donc des logements pour les familles. Il paraît compliqué pour des personnes seules d'avoir ce type de logements sociaux.

Anthony DIPALO explique également que cet appel à garantie d'emprunt est assez courant de la part des bailleurs auprès des communes où sont construits les logements sociaux ou auprès de leur collectivité de rattachement. Cette garantie permet au bailleur de rallonger leur durée de crédit et de baisser les taux. Ils arrivent que des communes refusent, mais ce n'est pas courant.

Anthony DIPALO propose de rejoindre Anick dans sa demande en indiquant que si on peut reporter ce point au prochain Conseil Municipal, on pourrait demander à notre banque si cela pourrait avoir une incidence sur notre emprunt pour la maison médicale.

Le Conseil Municipal décide de reporter ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Danielle CLEMENT dit qu'elle se renseignera auprès de la banque, pour connaître si une garantie d'emprunts peut bloquer un futur prêt ou si cela aurait d'autres conséquences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de reporter ce vote à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Points divers :

- Augmentation cotisation adhésion à la bibliothèque

Danielle CLEMENT explique que la bibliothèque souhaite augmenter la cotisation annuelle de 8€ à 10€.

Elodie BARRET indique que ce n'est pas incohérent car les cotisations n'ont jamais augmentées.

Cyrille FONTANEZ rappelle que cette démarche n'est pas dans le but de diminuer la subvention de la commune, il s'agit de l'inverse. Cela a pour but de ne pas demander une augmentation de la subvention. Il indique qu'il faudrait que cette nouvelle cotisation soit en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Anick indique que cela représente une grosse augmentation, plus que l'inflation.

Anthony DIPALO rappelle que ce n'est que 2€ en plus sur 1 an, sans qu'il n'y ait eu d'augmentation depuis plusieurs années. De plus, ce ne sera pas les familles avec enfants qui seront les plus impactés, puisque les enfants ne paient pas de cotisation annuelle.

Cyrille FONTANEZ rappelle qu'il y a eu une forte inflation ses dernières années, sur l'ensemble des produits achetés par la bibliothèque : livres, papier, couvertures...

Anthony DIPALO dit qu'il sera nécessaire de prévoir probablement une délibération, puisqu'il s'agit d'une modification de la convention de délégation de service public.

Anick ROBIN indique qu'il faut d'abord faire voter cela durant une assemblée générale ou extraordinaire au sein de la bibliothèque, afin de laisser les adhérents décider. La mairie pourra ensuite valider ce qui a été décidé par les membres de l'association.

- Aménagement terrain

Danielle CLEMENT explique que le lundi 29 octobre 2024, des intervenants du Parc du Vercors se sont à nouveau rendu sur le terrain DELOME. Plusieurs idées ont été évoquées : un espace engazonné avec jeux pour enfants, la réhabilitation du lac, garder le parc assez sauvage...

Les arbres tronçonnés pourraient être resservi pour du mobilier urbain : création de bancs en bois par exemple... il a aussi été évoqué de mettre des poissons, ce qui serait compatible avec la biodiversité actuelle.

Il pourrait être envisagé de faire un appel à la population pour dégager les arbres à enlever.

Cyrille FONTANEZ explique que le Parc du Vercors nous demande l'intervention d'un géomètre pour avoir une topographie nette. Cyrille FONTANEZ explique que pour avoir des aides, ce sera probablement obligatoire de passer par le géomètre. Par contre il faut savoir ce que l'on veut faire, car si on paie un bureau d'étude 4000 euros par exemple, pour avoir 2000 euros de subventions, cela ne sert à rien.

Cyrille FONTANEZ explique qu'il est important de se situer sur ce qu'on fait du lac, il s'agit du point le plus important. Le reste est déjà plus ou moins structuré, avec les chemins déjà existants et une volonté de garder un maximum de biodiversité.

Cyrille FONTANEZ explique que pour une question de sécurité, le lac devrait avoir une pente douce.

Anthony DIPALO explique que comme déjà évoqué plusieurs fois, il pense qu'il ne faudrait pas trop de profondeur dans ce lac, d'une vingtaine à une trentaine de centimètres avec de l'eau circulante,

pour que les enfants puissent profiter de ce point d'eau en le traversant à pied, jouer, ... il faut amener de la vie à ce point d'eau comme par exemple le ruisseau en dessous des jardins de Barbières où beaucoup de monde y va l'été. Il ne faut pas que ce lac soit une angoisse au niveau sécurité pour la commune et les parents, et que ça ne soit pas qu'un point d'eau que l'on regarde car trop profond. Les communes qui ont des lacs avec de la profondeur, personne n'en profite, c'est dommage. Il faut créer de la vie et donner envie aux gens de venir et pas que ce soit un souci pour la mairie comme le lac au niveau des carrières qui est interdit au public mais où des personnes passent quand même.

Anick ROBIN propose qu'un groupe de travail pourrait travailler dessus

Anthony DIPALO explique qu'il est nécessaire d'être fixé rapidement, car les travaux dans le parc doivent être effectués avant la fin de la construction de la maison de santé, afin de ne pas détériorer le chemin d'accès et l'aménagement qui seront créés pour accéder à la maison médicale.

Les élus se donnent rendez-vous sur le terrain un samedi matin, le 30 novembre 2024 à 11h00, pour avoir un visuel sur place et en discuter plus facilement.

- **Restauration scolaire**

Danielle CLEMENT rappelle le sujet déjà évoqué plusieurs fois concernant la qualité des repas fournis par la cuisine centrale et elle rappelle la volonté de changer de fournisseurs des repas cantine. Elle rappelle aussi le Plan de Maitrise Sanitaire qui est en cours de rédaction avec un cabinet d'études.

Danielle CLEMENT explique avoir pris contact avec 2 fournisseurs de repas. Le 19 novembre 2024, elle a rendez-vous avec Terres de Cuisine, situé à Romans. Et le 25 novembre 2024, elle rencontre Plein Sud, situé à Montélier. Ces rencontres ont pour but de tester la qualité des plats.

Florane DIAKITE explique que souvent, tous les 5 ans, il y a une baisse de la qualité des prestataires. Et que les communes doivent rentrer dans ce cycle pour changer de prestataire. L'Agglo ne fait pas exception.

La Cuisine Centrale a augmenté le nombre d'adhérents et donc de repas confectionnés, on a donc perdu en qualitatif au détriment du quantitatif. Cela génère beaucoup de déchets.

Depuis septembre, l'Agglo met à disposition des fiches de liaison pour connaître ce qui a été appréciés, et connaître le niveau de déchets. Mais est-ce qu'ils en tiennent compte ? car cela fait 3 ans que la commune fait des retours sur les repas et rien ne change.

Florane DIAKITE rappelle que nous avons abordé la possibilité de travailler avec Chatuzange, avec une liaison chaude. Cela nécessiterait un investissement financier trop lourd : achat d'un véhicule pour ce seul but, des caisses de transport de chaud, mobilisation d'un agent pour récupérer les repas...

Il y a un préavis de 6 mois pour sortir de la convention avec l'Agglo.

Danielle CLEMENT ajoute que les tarifs des cuisines qu'elles va rencontrer sont environ équivalents avec les concurrents.

Chantal BARRET dit que c'est bien de tester de nouveaux fournisseurs, mais il faut avoir des avis.

Danielle CLEMENT indique que Plein Sud approvisionne Eymeux, qui ont fait de bons avis.

- **Gymnase**

Anthony DIPALO indique qu'il y a eu une nouvelle réunion du syndicat. Il a été décidé de reporter à l'année prochaine le projet et les demandes de subventions, sur recommandation du sous-préfet. Il n'y a pour le moment aucune certitude d'avoir assez de subventions pour porter le projet.

Anthony DIPALO rappelle que même si le projet de réhabilitation ne se fait pas, il sera nécessaire de payer la démolition, et ce, sans subvention.

Danielle CLEMENT explique qu'il est nécessaire d'agir rapidement, car il y a de plus en plus de squatteurs et de détériorations.

Danielle CLEMENT explique que lors de la dernière réunion du Gymnase avec l'ensemble des maires, elle a affirmé sa position sur le fait que le gymnase doit reprendre vie et qu'il faut tout faire pour le réhabiliter et pour le bien de la vie locale. Ce n'est pas le cas de toutes les communes, mais pour l'instant ils sont majoritaires sur la volonté de poursuivre le projet.

Danielle CLEMENT explique avoir fait la demande d'un entretien avec le Président de la Région pour parler du gymnase, elle est en attente d'un retour. Elle explique également que Mme le Maire de Besayes a fait la demande d'un rendez-vous avec le sous-Préfet pour évoquer ce sujet.

Anthony DIPALO ajoute que c'est dommage car le syndicat et les membres du syndicat dont il fait parti ont énormément travaillé sur le projet, avec de nombreuses réunions, un projet bien ficelé... ; d'ailleurs, le syndicat a reçu l'accord pour le permis de construire, l'appel d'offres de travaux était prêt à être lancé. Tout est bloqué aujourd'hui alors que tout était prêt. Ce qui veut dire aussi, que le travail qui a été fait par l'architecte en phase conception et le travail de l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui est Valence Romans Habitat, devront être payé pour tout ce travail. Cela représente une grosse somme qui sera jetée par la fenêtre si on ne poursuit pas le projet.

Guillaume FRANDON MOTTET rappelle qu'actuellement, chaque commune du syndicat verse chaque année 7500€, afin de payer les emprunts en cours et l'assurance. De plus, il faudra prochainement payer 60 000€ d'architecte.

- **Assainissement du camping**

Claude ORARD demande ou on est-on de l'assainissement du camping.

Cyrille FONTANEZ rappelle qu'une nouvelle piste est désormais privilégiée : créer un nouvel assainissement sur un terrain en cours d'acquisition, de l'autre côté de la départementale.

Cyrille FONTANEZ explique n'avoir reçu qu'un seul devis à ce sujet pour le moment, de Jardin Blanc, à hauteur de 121 000€ TTC.

Il relance l'entreprise Peirreira, tandis qu'Anthony DIPALO a pris contact avec une nouvelle entreprise afin d'avoir un 3^{ème} devis. Cette nouvelle entreprise demande 1500m² contre seulement 1000m² pour les autres entreprises. Ces 1500m² seraient nécessaires par rapport aux pentes, et aux murs de soutènement. Un point sera fait plus tard, quand on aura le retour de l'ensemble des devis.

Prochain conseil : le 16 décembre 2024.